



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Surexposition des mineurs aux écrans

Question écrite n° 44038

Texte de la question

M. Jean-Philippe Ardouin interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, sur la surexposition des enfants aux écrans. La durée moyenne d'exposition annuelle aux écrans des enfants âgés de 3 à 10 ans est de sept cent vingt-huit heures et un tiers des enfants prend ses repas devant un écran. Si les outils numériques peuvent être utiles pour l'éveil des enfants, cet état de fait est décrit par les spécialistes de la petite enfance comme un excès, une « aliénation numérique », entraînant des répercussions pour les très jeunes enfants sur leur appréhension du monde. Autre risque, celui de l'addiction aux écrans pour les plus grands enfants et adolescents, pouvant entraîner un décrochage scolaire et une exposition malvenue à des contenus inadaptés à leur âge et à leur construction intellectuelle. Il lui demande alors quels objectifs poursuit le Gouvernement pour lutter contre ce fléau en matière de sensibilisation et d'actions auprès du grand public.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Ardouin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44038

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Enfance et familles](#)

Ministère attributaire : [Enfance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 752

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)